

# DELIBERATION N°D2026\_43 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 05 juin 2026, à 18 h 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe DE PACHTÈRE, 1<sup>er</sup> adjoint, pour le maire absent, par suppléance.

**Présents** : Mesdames DAUNIS Christiane, GUERIN Catherine, WAGNER Patricia, CHARVIER Céline, COMBIER Déborah et FILIPOVIC Elsa.

Messieurs DE PACHTÈRE Philippe, RUFFIER Mickael, FRIOCOURT Cyril, MARTINS Miguel, BEHAGHEL Mathieu, MATERINSKY Laurent et BOUDET Jérôme.

**Absents excusés** : Mmes TISSOT Annie (pouvoir donné à DAUNIS Christiane), BAUSTIER Manon (pouvoir donné à Mme COMBIER Déborah) et DAVIET Carole (pouvoir donné à M. FRIOCOURT Cyril). M. CHASSAGNE Eric (pouvoir donné à M. DE PACHTÈRE Philippe), M. RABUT Romain (pouvoir donné à M. MARTINS Miguel), COCATRIX Fabrice (pouvoir donné à Mme GUERIN Catherine).

Date de convocation : 29 mai 2026  
Nombre de membres en exercice : 19  
Nombre de membres présents : 13 + 6 pouvoirs

Mme Catherine GUERIN a été nommée  
secrétaire de séance

**OBJET** : Désignation des délégués du conseil municipal et des suppléants pour l'élection des sénateurs du dimanche 27 septembre 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-14 à L.2121-18, L.2121-26 et L.2122-17 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF-DCI-BCAR-2026-0217 du 18 mai 2026 fixant le nombre de délégués titulaires à 5 et le nombre de délégués suppléants à 3 ;

Considérant que les délégués et leurs suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux, au scrutin secret, sur une même liste et sans débat, à la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel (articles L. 289 et R.133 du code électoral) ;

Une liste « Eric CHASSAGNE » a été déposée auprès du Maire.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 19  
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0  
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 18

La liste « Eric CHASSAGNE » a obtenu 18 (dix-huit) voix.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE,**

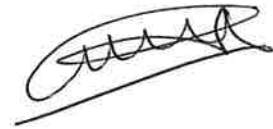
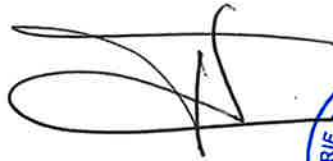
➤ **PROCLAME**, élus délégués et suppléants, de la liste « Eric CHASSAGNE » :

- Monsieur Eric CHASSAGNE,
- Madame Catherine GUERIN,
- Monsieur Philippe DE PACHTERE
- Madame Déborah COMBIER,
- Monsieur Mickael RUFFIER
- Madame Annie TISSOT,
- Monsieur Cyril FRIOCOURT,
- Madame Christiane DAUNIS.

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

**Pour le Maire absent,  
Par suppléance  
Le 1<sup>er</sup> adjoint,  
Philippe DE PACHTERE**

**La secrétaire,  
Catherine GUERIN**



Transmis en préfecture le : 08/06/2026  
Mis en ligne le : 08/06/2026  
Acte certifié exécutoire le : 08/06/2026